

p.B.73.Afr.S.0. - YO/QM  
DIVISION POLITIQUE II

Berne, le 21 août 1989

CK 21. Aug. 89

Note à Monsieur le Secrétaire d'Etat Klaus Jacobi

AFRIQUE DU SUD - RELATIONS AVEC L'ANC

Afin d'examiner les questions relatives à l'Afrique du Sud et à nos relations avec l'ANC que le Secrétariat politique vous a soumises par sa note du 18 juillet 1989, le soussigné a réuni le 16 août 1989 MM. P. Combernous, P. Fivat (Service économique et financier), U. Lehner (Secrétariat politique), T. Wiederkehr (DDA) et O. Yersin (Division politique II).

Les résultats de cette discussion sont les suivants:

**1. Relations avec l'ANC**

D'une manière générale, la Suisse est devenue plus ouverte aux contacts avec les mouvements de libération nationale au cours de ces dernières années. Les développements favorables connus par divers conflits régionaux ont facilité cette évolution.

Les contacts personnels établis sur une base informelle et visant à des échanges de vues à bâtons rompus ne posent aucun problème. Le choix des interlocuteurs doit toutefois rester sélectif. Ces contacts sont importants. Ils nous permettent de mieux connaître ces mouvements et de leur exposer notre politique. Ils constituent également une possibilité de canal utile pour la Centrale lorsque des messages doivent être transmis, particulièrement en période de crise. Il ne faut donc pas craindre ces contacts. Pour certaines ambassades clés, un collaborateur pourrait être chargé d'assurer un suivi à cet égard, particulièrement dans les pays où la présence de ces mouvements est importante, à Lusaka et à Londres par exemple pour l'ANC.

Par contre, il revient à la Centrale d'instruire nos représentations lorsque des initiatives doivent être prises envers ces mouvements ou des contacts établis de manière plus formelle. Il s'agit ainsi d'éviter que nos représentants décident de relations non voulues et non couvertes par la Centrale, comme s'ils disposaient d'un chèque en blanc.

En ce qui concerne plus précisément nos relations avec l'ANC, il s'agit de considérer le fait que ce mouvement est l'un des plus prestigieux qui soient. Il bénéficie d'un statut auprès des Nations Unies. Son importance pour nous résulte aussi de l'intérêt porté par la Suisse à toute évolution en Afrique du Sud et à celui du Conseil fédéral à notre politique envers ce pays. C'est ainsi que le Conseiller fédéral P. Aubert a rencontré en juin 1986 le Président de l'ANC, M. Olivier Tambo. D'autres contacts ont eu lieu avec des représentants de ce mouvement à Berne, Lusaka, Londres, etc.

Il est renoncé pour l'instant à proposer l'établissement d'instructions précises à nos représentations sur les contacts avec les mouvements de libération, notamment l'ANC. Les seules instructions disponibles en matière de contacts avec de tels mouvements restent donc celles relatives à nos relations avec l'OLP. Une réunion ultérieure consacrée à l'ensemble des mouvements de libération pourrait le cas échéant permettre de discuter de l'utilité d'autres instructions. Il serait d'ailleurs approprié d'utiliser l'occasion présentée par la prochaine Conférence des ambassadeurs pour signaler l'intérêt de la Centrale aux contacts personnels de nos représentants avec les mouvements de libération.

## 2. Eventuelle demande de l'ANC d'ouvrir un bureau en Suisse

Une demande éventuelle d'ouverture d'un bureau de l'ANC en Suisse pourrait concerner Berne ou Genève.

Dans le premier cas, il ne serait pas possible de donner un statut officiel à un tel bureau. Son établissement devrait se faire selon les dispositions prévues par le Code des obligations. Il serait de caractère privé. Il serait préférable que ses collaborateurs possèdent la nationalité suisse, les étrangers devant bénéficier de l'autorisation de séjour habituelle.

Dans le second cas, le plus vraisemblable, la demande devrait être appréciée par l'ONU. Le Conseil fédéral accepterait probablement une telle requête. La représentation serait alors officielle, du même type que celle de l'OLP à Genève. De façon discrète, elle pourrait aussi traiter des affaires relatives à la Suisse.

Il ne s'agit pas de prendre des initiatives pour l'ouverture d'un bureau de l'ANC en Suisse, que ce soit à Genève ou à Berne.

### 3. a) Contacts de l'ANC avec les milieux bancaires suisses

Nous avons déjà indiqué à Tony Seedat, représentant de l'ANC à Bonn et responsable pour la Suisse, qu'il revenait à son mouvement de prendre, le cas échéant, l'initiative d'établir des contacts avec les milieux bancaires suisses. Pour répondre à son souhait, nous avons précisé que nous étions disposés à prêter notre aide dans ce sens. Le Conseiller fédéral R. Felber a déjà joué ce rôle d'intermédiaire. Les banques suisses ne sont certes pas très favorables à de tels contacts. Elles ont pourtant désigné un homme de contact à la SBS, que Seedat connaît. Il n'a jusqu'à ce jour pas établi ces contacts, même s'il a répété récemment ce désir en le complétant par la demande que nous jouions cette fois un rôle allant un peu au-delà de celui d'intermédiaire.

Nous avons toutefois déjà fait ce qu'il fallait faire. Il ne s'agit pas d'aller plus loin au stade actuel. Cela irait à fins contraires. Notre rôle doit rester subsidiaire. Il faut que l'ANC se contente de ce rôle limité.

En ce qui concerne le problème spécifique du rééchelonnement, le Conseiller fédéral R. Felber a transmis une lettre aux quatre plus grandes banques suisses, dont l'ANC n'a pas été informée. Nous ne pouvons pas exercer de pressions sur les banques, mais celles-ci doivent prendre leurs responsabilités, en étant conscientes de l'enjeu politique de la question.

Il serait ainsi bon qu'elles pratiquent un jeu ouvert. Il n'est guère normal qu'elles aient été les seules à refuser de recevoir M. K. Ovenden, chargé par le Ministre australien des affaires étrangères de mettre à jour un rapport intitulé "South Africa Relationship with the International Financial System". Il est bon que le Service économique et financier l'ait reçu en avril 1989. Mais les banques suisses devront connaître notre mécontentement provoqué par ce refus d'information. Nous devons veiller à ce que ce genre d'incident soit évité dans toute la mesure du possible, qu'il n'y ait pas de malentendu. En cas de nouveau refus de dialogue des banques, les intéressés étrangers pourraient être dirigés vers l'Association suisse des banquiers.

### 3. b) Crédits bancaires et conditions politiques

Là aussi, il serait peu réaliste de vouloir aller plus loin que ce qui a déjà été fait en matière d'aide pour l'établissement de contacts avec les milieux bancaires suisses sans une décision conséquente du Conseil fédéral. En effet, la base de notre politique envers l'Afrique du Sud, notamment en matière économique, reste la déclaration du Conseil fédéral du 22 septembre 1986. Nous pourrions toutefois rappeler à l'occasion que l'image de la Suisse dépend en partie de la position de nos banques face à l'Afrique du Sud, par exemple lors d'une réponse à une question parlementaire.

#### 4. Informations sur le système constitutionnel suisse

La question principale est de savoir de quelle manière nous pouvons utilement contribuer à l'évolution politique en Afrique du Sud. La diffusion d'informations sur notre système constitutionnel, nos institutions, est une façon de participer à la marche des idées dans ce pays. Il ne s'agit guère de prendre des initiatives, mais d'être disponible face à toute demande d'informations à ce sujet. S'il ne faut pas refuser le dialogue, il y a toutefois lieu d'être conscient de ses limites.

En effet, du côté sud-africain, l'intérêt porte principalement sur le fédéralisme. Or, des interprétations fort divergentes sont données à cette notion dans le pays de l'apartheid. Pour les Blancs, la tentation est grande de vouloir utiliser cette forme d'organisation de l'Etat pour contourner le principe fondamental de toute démocratie, consistant à accorder le droit de vote à chaque citoyen. Il convient donc de rester neutre. Il faut aussi renoncer à vouloir considérer le fédéralisme suisse comme un modèle qu'il est possible d'exporter.

DIVISION POLITIQUE II



A. Rüegg

Copie à: - Secrétariat BRF  
- Secrétariat JAC  
- Secrétariat politique  
- Service économique et financier  
- DDA  
- RUE - FE - YO

CK 21. Aug. 89 17